

LY CUONG, 1^{re} candidature en économie commerciale;
Etienne MINETTE, 1^{re} candidature en sciences chimiques;
Hassen NAFOUTI, 3^e doctorat en droit;
NGO DANG TUNG, 2^e candidature en sciences médicales;
Eddie THEYUS, 2^e candidature en sciences physiques;
TRAN DINH SANH, 2^e candidature en sciences médicales.

En 1971/72, nous déplorons le décès de :

Eric CAPIOT, 1^{re} candidature en sciences médicales;
Nicole FLAGOTHIER, 1^{re} licence en droit;
Franco LIBERATORE, 2^e candidature ingénieur;
Christiane MARÉCHAL, 1^{re} licence en criminologie.

L'Université de Liège s'associe sincèrement au deuil de toutes les familles douloureusement frappées dans leurs plus chères affections.

Mesdames, Messieurs, je vous invite à vous lever et à vous recueillir quelques instants en souvenir de nos morts...

Monsieur le Recteur donne alors la parole à M. Henri SCHLITZ, Administrateur de l'Université, qui présente le

RAPPORT

SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE DURANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1971-1972

Elu en mars 1972, en fonction depuis moins de temps encore, je ne puis prétendre dégager le sens de l'effort accompli pendant une année de gestion que je n'ai pas entièrement vécue.

Après réflexion, j'ai cru plus utile de vous communiquer l'état dans lequel je crois trouver l'Université de Liège au terme de cette année académique. Ce sentiment d'utilité est né de l'idée

suiivante : si notre langue a encore un sens, administrer c'est servir. Encore faut-il s'entendre sur ce qu'il convient de servir. En livrant ma perception de l'Université, ceux qui s'y intéressent auront l'occasion de réagir dès le début d'un mandat assez long puisqu'il doit couvrir huit années.

Le temps n'est plus, s'il fut jamais, où la science et l'enseignement supérieur ne concernaient que ceux qui les pratiquaient. C'est dans un souci de clarté que ma description va parfois jusqu'à des données élémentaires qui risquent de lasser ou de faire sourire les nombreux habitués de ces analyses.

Par contre, je n'aborderai pas de nombreux et importants sujets de réflexion qui touchent aux techniques d'enseignement et aux conditions du travail de recherche, bref aux aspects académiques. Je m'en tiendrai à l'examen des moyens matériels nécessaires à l'existence de l'Université.

Chez nous plus qu'à d'autres niveaux d'enseignement sans doute, les problèmes de l'intendance sont inextricablement liés aux problèmes de l'enseignement et de la recherche. Par là-même, les fonctions de recteur et celles d'administrateur doivent rester soudées. Ils servent tous deux le même objet tout en ayant l'un et l'autre la charge de préoccupations particulières à leurs fonctions.

Très sommairement, la mission de l'administrateur est de veiller au fonctionnement matériel de notre entreprise. Mon propos se limitera à en situer les dimensions. Je n'épuiserai pas le sujet; il est vaste. Mon tour d'horizon se limitera à quatre thèmes : les étudiants, le personnel, les finances et les bâtiments.

*
* *

Pour l'analyse sommaire de la population estudiantine, je m'en tiendrai à utiliser les statistiques publiées par la Fondation universitaire au 1^{er} février 1972.

Il y a eu cette année 76.589 étudiants universitaires en Belgique, dont 40.655 dans les universités de régime linguistique français. 9.489 étudiants étaient inscrits à l'Université de Liège;

parmi eux, 8.858 travaillent à Liège, 631 à Cureghem. Approximativement, le total de nos inscriptions a augmenté de 11 % par rapport à celui de l'année académique précédente. Ce taux d'accroissement est plus faible que dans d'autres régions du pays.

Il n'apparaît aucun facteur qui permette d'espérer un accroissement global plus important et plus rapide. Ainsi, par exemple, notre population féminine a crû plus tôt qu'ailleurs. Par contre, il existe différentes raisons qui pourraient agir dans le sens d'un recul. Ainsi, à Cureghem, la Faculté de Médecine vétérinaire compte 161 étudiants de nationalité étrangère. La proportion est donc très forte : 1 étranger pour 3 belges. Il est malaisé de supputer toutes les conséquences qu'entraînera le transfert de cette faculté à Liège, sans même préjuger de l'organisation possible d'études analogues dans d'autres universités.

A Liège, nous comptons 1.594 étudiants étrangers, dont 150 originaires du Luxembourg, 118 d'Allemagne, 23 des Pays-Bas. Constatons que Liège est d'une part à 30 km de Maestricht, 54 km d'Aix-la-Chapelle, 211 km de Luxembourg et que, d'autre part, elle est à 64 km de Namur, 140 km de Mons, 85 km de Gembloux et 87 km d'Ottignies. Il est évident que notre aire de rayonnement ne peut se définir par les seules données géographiques; les distances n'ont guère de signification. L'existence de plusieurs régimes linguistiques différents complique singulièrement le problème. Je crois cependant que, pour certaines parties du territoire, nous aurions intérêt à analyser les modifications qu'entraîne le progrès des constructions d'autoroutes, de l'électrification des chemins de fer, voire enfin l'aménagement des transports urbains. Outre les problèmes qui naissent de l'existence simultanée d'un enseignement supérieur libre et d'un enseignement supérieur d'Etat, nous subissons directement l'influence du développement des institutions universitaires à Mons, à Namur, à Maestricht, à Aix-la-Chapelle et nous subissons celle qu'entraînera la création d'un centre universitaire dans le Limbourg belge. Si nous avons été réduits cette année aux seuls étudiants qui rentrent chaque soir au foyer familial, notre population tant à Liège qu'à Cureghem n'aurait pas atteint 6.500 étudiants.

De nombreuses études faites sur l'origine géographique des étudiants montrent mieux que je ne pourrais le faire le caractère régional de notre recrutement. On peut craindre que nous nous trouvions engagés dans un véritable processus de provincialisation. Une telle évolution ne serait pas néfaste qu'à notre Université: elle aurait des conséquences défavorables pour l'activité économique de la région.

Jusqu'ici, l'Université de Liège s'est efforcée d'accueillir le mieux possible ceux qui la choisissent. Les initiatives sont multiples : aide sociale, cours de français pour étrangers, etc., mais elles n'ont jamais eu pour ambition de donner une dimension nouvelle à nos possibilités de recrutement. De plus, chaque service universitaire, alvéole cloisonnée de la ruche, agit selon la personnalité de ses enseignants et de ses chercheurs. Chaque cellule dégage une certaine force d'attraction. L'action de chacun est sous-tendue d'options fondamentales qui couvrent toute la gamme des possibles. L'un vise la qualité d'une élite et crée un véritable *numerus clausus* de fait; l'autre tend à une liberté d'accès qui le met pratiquement en concurrence avec des établissements d'enseignement secondaire. L'attractivité globale de l'Université est la résultante de ces efforts peu ordonnés. L'institution elle-même n'entreprend pas d'action volontaire dans ce domaine.

Par contre, nous sommes le jouet de décisions prises en dehors de nous. Notre population d'étrangers est due pour une très large part à des décisions de politique internationale et aux options de politique intérieure d'autre nations. De même, pour ce qui concerne les étudiants belges, nous subissons indirectement les conséquences souvent imprévues de décisions prises par le Gouvernement dans des domaines aussi divers que le réseau des communications ou le régime de allocations familiales.

Mon propos ne tend pas à promouvoir des actions de prestige. Pourtant, une université ne peut jouer pleinement son rôle si, quantitativement, elle n'a pas la dimension nécessaire. Dans la prospective du Sart Tilman, nous avons jugé qu'en atteignant 15.000 étudiants, nous créerions des conditions optimales de gestion qui permettent la plénitude des fonctions d'enseignement

et de recherche. Pour atteindre un tel objectif, j'estime qu'il ne suffit plus de nous contenter d'être choisis. Une politique plus volontaire doit s'ébaucher. Je n'aperçois pas d'autre voie qu'un effort de réflexion pour nous situer clairement dans notre coin de territoire en tenant compte de l'Europe qui s'organise. Il faut en tout cas affirmer clairement nos complémentarités avec les autres établissements d'enseignement supérieur voisins, qu'ils soient universitaires ou non. En ce faisant, l'Université choisirait déjà ses étudiants, c'est-à-dire sa raison d'être.

*
* *

Nos services comptables payent actuellement 4.624 membres du personnel, dont 4.513 à Liège et 111 à Cureghem. Contrairement à ce que beaucoup pensent, nous ne comptons parmi nous que fort peu d'étrangers. Parmi 248 professeurs et chargés de cours, 10 seulement ne sont pas de nationalité belge.

A l'Université, plus qu'ailleurs sans doute, il n'est de valeur que d'hommes. Il est extrêmement malaisé et très délicat de localiser nos secteurs forts et nos secteurs faibles. Dans l'ensemble, l'Université fait un réel effort non seulement du point de vue de l'équité et de la qualité de la sélection mais aussi pour la formation de son personnel tant académique au sens large qu'à celui de gestion. A titre d'exemple, dans le courant de l'année académique passée, nous avons subsidié plus de 400 missions à l'étranger. Il faut y ajouter de nombreuses autres missions financées par d'autres organismes. En sens inverse, de nombreux étrangers font des séjours plus ou moins prolongés à Liège.

Je ne sais si ces efforts sont suffisants pour assurer la qualité du recrutement et de la formation. Il serait en tout cas regrettable que nos difficultés financières réduisent nos possibilités d'échange avec l'étranger. Beaucoup plus graves encore seraient les restrictions apportées au recrutement des hommes les plus qualifiés pour les fonctions à conférer.

Ceci dit, je crois que nous souffrons d'un handicap grave dû à la multiplicité des catégories d'agents et aux disparités étonnantes de leur statut. Pour s'embaucher dans des entreprises, même de très grandes dimensions, le demandeur d'emploi s'adresse au service du personnel qui l'achemine vers le service où le besoin est ressenti.

A l'Université, par contre, il peut se faire qu'un demandeur d'emploi administratif ou technique écarté par l'administration centrale, trouve à se faire employer dans tel ou tel laboratoire, atelier ou bureau dépendant de professeurs dont les services disposent de ressources particulières. Le processus est bien plus complexe encore pour le personnel scientifique. De plus, tel agent dépend du Patrimoine, tel autre de l'Etat, tel autre encore est rémunéré à charge de fonds en provenance d'organisations nationales ou internationales. Le statut de ces agents est réglé par les dispositions propres à l'organisme qui dispose des fonds.

L'Université apparaît ainsi comme un vaste agglomérat de services relativement autonomes les uns vis-à-vis des autres. Les organes centraux font en quelque sorte office de secrétariat social, aidant du mieux qu'ils peuvent les organes périphériques à résoudre leurs problèmes dans la mesure où ils les ont exprimés.

Sociologiquement pourtant, quel que soit leur statut, tous ont le sentiment de travailler pour l'Université de Liège. Par contre, pour promouvoir leurs intérêts professionnels, beaucoup de raisons les incitent à constituer de nombreux groupes différents. Dans l'action, l'émiettement affaiblit.

De même, l'Université ne pèse pas de son véritable poids dans le marché de l'emploi. Certaines fonctions du personnel universitaire sont nimbées d'un certain mystère dans l'esprit du grand public. On croit mieux savoir ce qu'est un tourneur que ce que fait et représente un chef technicien ou un chef de travaux. En outre, il m'est arrivé de renoncer à tenter d'expliquer pourquoi deux titres identiques sont portés par des personnes dont l'activité et le statut sont fondamentalement différents.

Ajoutons à cela que les agents de l'Université ont la réputation d'être privilégiés. Nous comprenons alors mieux pourquoi l'opinion est si lente ou réticente à s'émouvoir aux problèmes

parfois graves qui se posent à ceux qui travaillent chez nous alors qu'elle réagit apparemment plus facilement aux problèmes qui touchent le personnel des grosses entreprises privées.

Il serait de l'intérêt de l'institution et de ceux des individus qu'elle emploie que les agents de l'Université ne continuent pas à être traités différemment selon la provenance des fonds qui les rémunèrent. Ce ne peut être là qu'un objectif à long terme. Le chemin pour l'atteindre est plein d'embûches et de difficultés. Il ne suffit pas que nous soyons ensemble résolus y à parvenir, il faut encore que, pendant toute l'élaboration du processus, nous restions conscients que la solution de certains problèmes échappe à la seule autorité universitaire et que des modifications hâtives ou simplement pressées risquent de nuire plus que d'aider. Ce type d'entreprise exige beaucoup d'estime et de compréhension entre tous les partenaires. Il ne peut réussir dans un climat de surenchère.

*
* *

Il est malaisé de donner une exacte notion comptable du volume d'argent brassé annuellement par notre Université. Ces difficultés tiennent aux règles budgétaires et financières très différentes qui régissent ses multiples ressources. On ne m'en voudra donc pas si je suis relativement sommaire, mon souci étant de vous permettre de former des jugements de valeur.

En 1972, selon les prévisions actuelles, l'Université aura dépensé — grosso modo — deux milliards et demi, dont près de deux milliards provenant de l'Etat, soit directement par le financement du fonctionnement et des investissements, soit indirectement par les subsides de recherche, la subvention sociale, etc., 450 millions provenant de l'activité des services universitaires et 60 millions du Patrimoine proprement dit.

Cette masse est énorme. Encore que les statistiques soient malaisées à établir, on peut considérer que plus de 80 % de ces sommes — soit environ deux milliards — auront été dépensés

dans la région liégeoise. J'ai cherché des points de comparaison, je n'en ai pas trouvés de sûrs. Les chiffres absolus suffisent sans doute à fixer vos idées. Dans le total de ces dépenses, la rémunération du personnel intervient pour près de 65 %.

Cette vision brutale permet sans doute à chacun de se rendre compte de l'importance des activités de l'Université dans la région liégeoise.

Je puis affirmer que le régime organisé à l'Université de Liège fait que toutes les ressources sont connues. Je ne trahis aucun secret d'Etat en affirmant que tel n'est pas le cas dans toutes les institutions universitaires, qu'elles soient belges ou étrangères. C'est là à mes yeux une qualité essentielle qui a sans doute demandé beaucoup d'efforts et d'habileté. Il convient de la protéger très attentivement.

Par contre, je pense que notre système actuel présente une faille qui mérite une sérieuse analyse.

Dans le total de nos ressources, il faut savoir que l'utilisation de 600 millions environ ne dépend pas uniquement de la volonté du Conseil d'administration. Or, d'une part, les ressources dont dispose le pouvoir central de l'Université sont relativement stables alors que, d'autre part, les ressources des organes périphériques sont directement fonction de l'imagination et du travail de leurs dirigeants. Il en résulte de nombreuses distorsions. Celle qui m'inquiète le plus dans l'immédiat est l'inégalité et peut-être l'inéquité de la répartition des ressources centrales entre les différents services d'enseignement et de recherche. Celui qui produit des revenus est parfois trop aisément délaissé au profit d'autres. Il va de soi pourtant que notre organisation ne peut inciter des services de recherche à se détourner d'activités non rémunératrices mais essentielles à l'accomplissement de la mission de notre maison.

Les voies de solution sont multiples, elles vont sans doute être recherchées. A mon avis, elles passent toutes par le respect de l'initiative individuelle des responsables de service sans quoi l'Université perdra la vivacité de leur impulsion. Par contre, chacun doit comprendre qu'une harmonisation est indispensable dans l'action.

Il reste que ce problème n'est pas propre à la seule Université de Liège. Il serait heureux que le Gouvernement prenne, pour sa part, les dispositions nécessaires afin qu'une certaine justice règne entre les différents établissements d'enseignement supérieur. J'entends par là des mesures pratiques telles que, par exemple, un plan comptable unique. Je sais qu'il faut agir sur d'autres plans pour remédier aux inégalités actuelles, mais je suis convaincu que la discipline à laquelle cet instrument nous astreindrait est sinon la seule, du moins une des très rares démarches pratiques capable de donner une vue globale des problèmes. Elle nous permettrait de les aborder avec méthode. En définitive, le plan comptable est le document d'information qui manque pour permettre à ceux qui le veulent de tenter une plus équitable répartition des crédits nationaux.

*
* *

L'Université dispose actuellement de 262.000 m² nets de locaux, dont 15.000 à Cureghem et 245.000 à Liège. Nous disposons aussi en Belgique des stations de Kanne et de Manhay. Nous avons entrepris la construction d'une station dite « des Hautes Fagnes » au Mont Rigi. A l'étranger, nous avons construit une station en Corse, elle s'achève. Nous avons des accords avec les stations de la Jungfrau et de Haute-Provence.

Du point de vue des locaux, nous sommes en pleine période de mutation. Le Sart Tilman a été conçu dans une vision interdisciplinaire. L'Université doit s'y trouver entièrement regroupée au terme d'une période que nous ne sommes pas encore actuellement en mesure de limiter. Il reste cependant qu'après l'installation complète et définitive au Sart Tilman, l'Université doit conserver des têtes de pont. Certaines de ses activités sont indissociables soit de l'organisation sociale, soit de caractéristiques nationales. Ainsi, le service de médecine légale doit rester dans la ville de Liège, rue Dos Fanchon; il en est de même du centre de transfusion sanguine, indissociable des installations de la Croix-Rouge. Nous en découvrirons sans doute d'autres encore. Cer-

taines pièces de musées peuvent être mise en commun avec les dépôts dont disposent soit la Ville de Liège, soit la Province, soit l'État. En dehors du Sart Tilman, la station des Hautes Fagnes doit rester en bordure du parc naturel créé par l'Etat belge en collaboration avec les Etats voisins. Les stations de Kanne et de Manhay sont implantées en raison des caractéristiques exceptionnelles du sous-sol; la station de Calvi, en raison des conditions que connaissent encore les eaux de mer et les fonds marins à cet endroit. Ces têtes de pont doivent servir à tous; elles sont par nature même de vocation interuniversitaire et internationale. Il est impensable, à notre époque, de vouloir, par abus du droit de propriété, les réserver aux seuls chercheurs de l'Université de Liège.

La construction du Sart Tilman pose des problèmes de natures fort différentes. Elle est financée par des crédits tout à fait distincts de la subsidiation du fonctionnement de l'Université. Les arrêtés royaux qui doivent définir les normes physiques et financières n'ont pas encore été promulgués; je ne veux pas en préjuger. J'attirerai simplement l'attention sur les points suivants.

La construction du Sart Tilman est une opération de transfert. Dès lors, ou bien on tient compte des surfaces existantes pour définir le financement des constructions nouvelles — dans ce cas, le produit de la vente des établissements abandonnés doit rester à notre Université — ou bien, et cela serait sans doute plus sain, le financement des constructions au Sart Tilman est calculé abstraction faite des surfaces déjà existantes. — dans ce cas, les immeubles abandonnés retournent à la collectivité. Je viens d'apprendre que le gouvernement a réglé le problème en ce sens. Je m'en réjouis.

La première phase de construction au Sart Tilman est pratiquement achevée. Les terrains sont acquis; ils forment un ensemble de 600 ha dont 400 approximativement resteront boisés et 200 sont affectés à la construction. Nous y avons construit dès à présent 77.000 m² nets de locaux. De plus, sont actuellement en cours les travaux de construction de la première phase de l'hôpital, ainsi que l'extension des instituts de chimie et de physique, y compris l'installation d'un cyclotron. Dans les pro-

chaines semaines, nous mettrons en service les locaux provisoires affectés à une partie de l'institut des sciences de l'éducation.

Pour faire image, je comparerai cette première phase aux premiers soins donnés aux blessés.

La véritable opération, le véritable transfert va commencer avec ses conséquences profondes sociologiques et économiques. Jusqu'ici, le plateau du Sart Tilman n'a réagi que très insensiblement à l'arrivée des deux premiers milliers d'étudiants; la Ville de Liège, pour sa part, n'y a guère vu de différence. Mais, il n'en sera plus de même au fur et à mesure du développement du programme de transfert dont le bureau permanent, puis le conseil d'administration de l'Université vont prochainement entreprendre la mise au point. En même temps, il me paraît sage d'examiner avec toutes les instances responsables concernées le sort qui doit être fait aux biens à abandonner afin de leur assurer un maximum d'utilité économique et sociale. En étudiant maintenant ces problèmes, en prenant les décisions à temps, l'Université peut laisser derrière elle non pas des ruines mais des biens immédiatement utilisables et utiles.

A l'autre terme du raisonnement, le Sart Tilman lui-même peut être conçu comme une véritable opération d'urbanisation régionale. Il est temps de dépasser l'optique étroite de la simple construction des bâtiments nécessaires à notre entreprise et de s'atteler à en analyser toutes les conséquences. Des dispositions gouvernementales récentes permettent de croire qu'il est maintenant possible d'organiser l'éperon du Sart Tilman, c'est-à-dire une vaste zone de 2.000 ha, en un quartier neuf de l'agglomération urbaine liégeoise. Dans un tel contexte, il est impensable de concevoir le domaine de l'Université comme un bien privé réservé à son usage exclusif; il devient lui-même un bien collectif.

Avec l'hôpital universitaire, avec le parc de recherches industrielles universitaire, avec les vastes zones vertes enfin aménagées et mises en valeur pour la promotion de loisirs sains, dans le respect des richesses naturelles, avec enfin un effort d'imagination pour l'organisation des zones d'habitat, le Sart Tilman peut devenir une des chances maîtresses de la reconversion de

notre région. Je pense non seulement que le véritable transfert de l'Université commence et qu'il doit être mené à terme en un temps court mais encore et surtout qu'il dépasse largement nos seuls problèmes et constitue une véritable opération de sauvegarde et de promotion de l'ensemble de l'agglomération liégeoise.

*
* *

A notre époque, tout change vite. J'avoue que je ne perçois plus clairement le contenu des vieilles tensions contradictoires auxquelles les universités sont soumises. Il me semble qu'il ne s'agit plus de savoir si l'Université doit viser l'autonomie ou l'intégration dans la société, ni si elle doit ou non accepter le contrôle, ni si la liberté académique est antinomique d'un enseignement socialement intégré. Il ne me semble pas non plus qu'il s'agit encore de savoir si elle doit répondre à la demande sociale ou à la demande économique, si elle doit sélectionner ou guider ses étudiants. Je ne crois plus qu'il s'indique d'hésiter entre des modes de gestion démocratiques ou technocratiques, entre la promotion de l'enseignement ou celle de la recherche, de la culture générale ou de la formation professionnelle.

Au cours des remous qui se sont produits lors de ces dernières années, et partiellement grâce à eux sans doute, il me semble que le corps social a opté mais que ses options ne sont pas encore clairement dégagées. Je veux dire que les mentalités ont changé mais que les nouvelles positions de principe ne se révèlent que très lentement. Le problème, à Liège comme ailleurs, est d'exprimer ces options, de trouver notre nouvelle manière d'être. C'est là œuvre d'imagination. Je crois qu'aujourd'hui comme hier, nous ne pourrons la trouver qu'en utilisant à notre propre usage les forces de créativité qui existent dans l'Université; la solution est en nous-mêmes. Entendez-moi bien : je ne néglige pas le fait que les structures juridiques donnent un cadre aux activités des hommes et des institutions. Nous y sommes tous attentifs en ces temps où précisément les règles qui nous régissent sont modifiées. Il ne suffit pas au pouvoir politique d'avoir une

volonté. Il faut encore que ces actes servent exactement ses intentions. En particulier, les réformes du droit exigent une astreinte d'esprit peu compatible avec la fébrilité de notre rythme de vie.

Si mon exposé s'est détaché des questions que pose l'application des nouvelles lois, ce n'est donc pas pour les minimiser mais pour vous dire ma conviction qu'elles ne doivent pas nous empêcher de consacrer le temps et les efforts nécessaires aux problèmes qui ne dépendent que de nous. Le moment est opportun pour considérer notre Université d'un œil neuf. Cette prise de conscience est nécessaire non seulement pour mieux la connaître mais pour la rendre plus conforme à l'image de ce que nous voudrions qu'elle soit. A long terme, vouloir c'est souvent pouvoir.

Monsieur le Recteur donne alors lecture de son discours intitulé :

LIÈGE DEVANT LA RÉORGANISATION UNIVERSITAIRE. PROBLÈMES ET PERSPECTIVES

Excellences,

Monsieur le Président du Conseil culturel,

Monsieur le Chef de Cabinet représentant Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,

Messieurs les Représentants des Ambassadeurs et des Ministres,

Monsieur le Gouverneur,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

L'année académique 1971-1972 apparaît incontestablement comme un tournant d'importance extrême pour l'évolution des Universités belges. Elle a vu, en effet, la mise en application